

COMMUNIQUE DE PRESSE

Martial Saddier, réélu président du comité de bassin Rhône-Méditerranée

Le [comité de bassin Rhône-Méditerranée](#), dont les 165 membres ont été nommés pour 6 ans, a réélu Martial Saddier à sa présidence lors de la réunion d'installation qui a été ouverte par Pascal Mailhos, Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, ce vendredi 29 janvier.

Député de Haute-Savoie, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, Martial Saddier reprend pour 3 ans et pour un deuxième mandat consécutif, la tête de cette Assemblée qui définit la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.

Le comité de bassin a également élu ses 2 vice-présidents, Jacques Pulou (membre de France Nature Environnement) et Benoît Boucher (représentant de l'APIRM – association pour la prévention des pollutions industrielles) ainsi que les membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, qui est présidé par Pascal Mailhos, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Martial Saddier

**> Un comité de bassin, fortement renouvelé, qui donne plus de place au monde associatif et aux femmes
La moitié des membres du comité de bassin sont de nouveaux membres et 42% sont des femmes (contre 17% dans le précédent comité de bassin).**

Ces désignations interviennent par ailleurs dans le cadre d'une nouvelle répartition au sein des différents collèges du comité de bassin. Ainsi, le nouveau comité de bassin, dont l'effectif global reste inchangé, comprend toujours un collège des élus de 66 membres, mais dorénavant deux collèges d'égale importance (33 membres), l'un regroupant les usagers non professionnels (associations de protection de la nature, pêcheurs, consommateurs) et l'autre les usagers professionnels (agriculture et industrie), alors que précédemment, tous les usagers étaient regroupés dans un collège unique. Le poids relatif du monde associatif est ainsi renforcé.

Autre changement : l'arrêté de désignation des membres du comité de bassin est désormais pris par le Préfet de bassin, et non plus au niveau national, traduisant une volonté de déconcentration des décisions.

> Martial Saddier, un président engagé pour l'eau

Unique candidat à la présidence du comité de bassin, Martial Saddier y représente la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour Martial Saddier : « Défendre le modèle de gouvernance de l'eau par bassin versant, qui a inspiré l'Union européenne pour sa directive cadre sur l'eau et a fait la preuve de son efficacité, sera la priorité de mon action de président du comité de bassin. Toute recentralisation ou réduction des moyens d'action de la politique par grand bassin serait un terrible retour en arrière. Tous les membres du comité de bassin partagent cet objectif, et c'est fort de leur soutien unanime et résolu que je poursuivrai mon action au service du bien commun de l'eau. Je salue l'engagement et le travail accompli par les membres qui ont été reconduits et apprécie l'enthousiasme des nouveaux arrivants qui s'engagent au comité de bassin. Le travail

est immense, avec en particulier la finalisation de notre futur Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), après la phase de consultation qui va être lancée en mars prochain, en vue de son adoption définitive début 2022 dans le contexte de changement climatique que nous connaissons et de risques naturels accrus ! Puis nous examinerons la révision à mi-parcours du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau».

> Cap sur la consultation publique du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

La nouvelle étape qui attend le nouveau comité de bassin et son président sera la validation définitive du SDAGE Rhône-Méditerranée dont le projet a été adopté en septembre 2020. Il vise un objectif ambitieux de 68 % de cours d'eau en bon état écologique en 2027 contre 48% actuellement et s'accompagne d'un programme de mesures qui représente environ 3 milliards d'euros sur 6 ans.

A partir du 1er mars et pour 6 mois, ces documents seront ouverts à la consultation publique afin que les citoyens puissent donner leur avis sur ces feuilles de route stratégiques.

Le comité de bassin est une assemblée de 165 membres nommés pour 6 ans, formée à 40 % d'élus des collectivités territoriales, à 20 % d'usagers non professionnels de l'eau (pêcheurs, associations de défense de l'environnement, consommateurs...) à 20% d'usagers professionnels (agriculteurs, industriels...) et à 20 % de représentants de l'Etat. Le comité de bassin débat des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.

Son président est élu par les membres du comité de bassin, parmi les élus locaux ou les personnalités qualifiées.

Les 2 vice-présidents sont élus également pour 3 ans par et parmi chacun des deux collèges des usagers non professionnels et professionnels.

- [Voir la liste des membres du comité de bassin Rhône-Méditerranée](#)

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini / 06 33 03 76 24 valerie.santini@eurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 laurence@plus2sens.com & Stéphanie Bonnamour / 06 60 58 45 45 stephanie@plus2sens.com